



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-L5158386-01 AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

AVIS public est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 avril prochain à 19 heures au 300, St-Patrice à Sherrington, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement du propriétaire du lot 5 158 386 du Cadastre du Québec.

La nature de la demande consiste à permettre un lotissement plus homogène dans l'îlot déstructuré dans le respect de la marge latérale minimale de cinq (5) mètres. L'article 18 du Règlement de lotissement prévoit que la largeur minimale du frontage du lot dans la zone A-3 doit être de quarante-cinq (45) mètres tandis que la demande de dérogation mineure, si acceptée, permettrait que cette largeur soit d'approximativement trente-sept (37) mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée.

Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 18^e jour du mois de mars 2015.

M^e Raffaella Di Stasio
Directrice générale et Secr.-très.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

AVIS PUBLIC RELATIF À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° 2015-L5158386-01 AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Je, Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, certifie par la présente sous mon serment d’office, que j’ai affiché copies de l’avis public aux endroits désignés.

En foi de quoi, je donne ce présent certificat, ce _____^e jour du mois de _____ .

M^e Raffaella Di Stasio
Directrice générale et Secr.-très.